

11

LA FRANCE DANS L'EUROPE ET DANS LE MONDE

LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Tout de suite après la Seconde Guerre mondiale, la question était : comment créer les conditions d'une paix durable en Europe ? « En mettant en commun les ressources », ont répondu Jean Monnet et Robert Schumann : ce fut en 1951 la **Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA)** qui réunissait la France, l'Allemagne, l'Italie et les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

Six ans après, en 1957, les six pays signent le traité de Rome qui institue une **Communauté économique européenne (CEE)** avec un Marché commun, un marché à cette époque de 180 millions d'hommes qui allait permettre un formidable développement de ces six pays sur le plan industriel, commercial et agricole grâce à la politique agricole commune (PAC).

En 1963, le **traité de l'Élysée** officialise la réconciliation franco-allemande. Dès lors le moteur franco-allemand et ses couples célèbres, de Gaulle-Adenauer, Giscard d'Estaing-Schmidt, Mitterrand-Kohl, allaient permettre le développement spectaculaire de la construction européenne.

Entre 1973 et 1995, l'Europe des Six va devenir l'**Europe des Quinze** (les six pays du traité de Rome et la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche, la Suède, la Finlande).

Le **traité de Maastricht** approuvé par tous les pays membres en 1992 a mis en place la nouvelle forme de l'Europe, l'**Union européenne (UE)**. C'est ainsi que le Parlement européen élu au suffrage universel direct depuis 1979 et qui siège à Strasbourg s'est vu accorder des pouvoirs de contrôle plus importants sur l'organe exécutif de l'Union, la Commission européenne qui, elle, se trouve à Bruxelles. Deux Françaises ont été élues à la présidence du Parlement : Simone Veil a

L'Europe des quinze



été la première présidente (1979-1982) et Nicole Fontaine, présidente de 1999 à 2002.

La Commission a l'initiative de préparer les directives (orientations) et de les mettre en œuvre. Les directives sont soumises à l'approbation des chefs d'État et de gouvernement des Quinze qui constituent le Conseil et qui sont l'autorité souveraine de décision. Le Français Jacques Delors, président de la Commission de 1985 à 1995, a donné à la construction européenne une impulsion décisive.

Le **traité d'Amsterdam** (1997) est venu compléter le traité de Maastricht. D'inspiration libérale sur le plan économique, il instaure la nécessité d'un pacte de solidarité sociale. Il crée une coordination en matière de politique extérieure et organise un débat de défense commune.

Le **traité de Nice** (2000) prépare l'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale, et précise les conditions de représentation institutionnelle de l'ensemble des pays. Actuellement la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie négocient leur adhésion. L'élargissement de l'Europe pourrait porter à 25 le nombre de pays participant à l'Union. Le débat sur la nature et l'organisation d'un si vaste ensemble ne fait que commencer.

ACTIVITÉS

1 Dans la vie quotidienne, quels sont les signes qui montrent que la France fait partie de l'Union européenne ?

2 Expliquez l'importance des dates suivantes dans la construction européenne.

1951 :

1957 :

1963 :

1992 :

1997 :

2000 :

3 Quels pays ont adhéré à l'Europe en :

1957 :

1973 :

1981 :

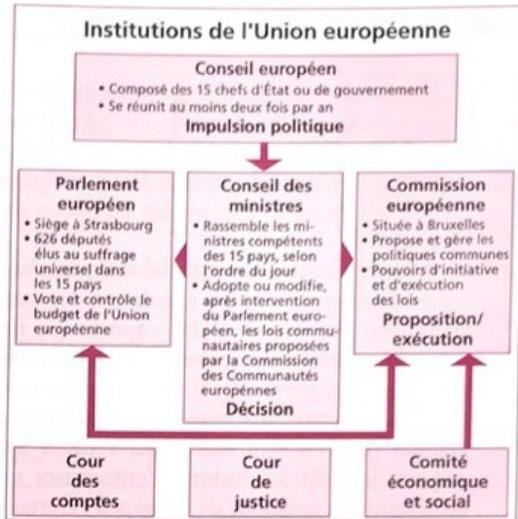
1986 :

1995 :

4 Quelles sont les principales institutions de l'Union européenne ?

5 Quels sont les rapports entre le Parlement, la Commission et le Conseil ?

6 Pourquoi d'autres pays voudraient-ils faire partie de l'Union européenne ?
Quelles sont les difficultés posées par l'élargissement de l'Europe des Quinze ?



L'AVENIR EUROPÉEN

Une zone de libre-échange intégrée ou une Europe puissance mondiale sur le modèle des États-Unis, la France penche depuis longtemps pour ce second scénario. Les principales réalisations de ce nouvel espace européen des Quinze sont :

- La **réalisation du marché unique**, c'est-à-dire d'un espace de libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes et totalement ouvert à la concurrence entre les pays membres. Il s'agit pour ceux-ci de se soumettre aux règles de concurrence établies par la Commission qui veille à leur respect, interdit les fusions d'entreprises qui créeraient des positions de monopole. Certains domaines comme la poste, les transports ferroviaires restent encore non soumis à des règles communes de concurrence.
- La **mise en œuvre de la monnaie unique**, l'euro, à partir du 1^{er} janvier 2002 est la plus spectaculaire de ces réalisations. Elle va changer la vie quotidienne, les représentations, les systèmes de référence de 300 millions d'Européens. Il aura fallu 25 ans depuis la création du « serpent monétaire » européen pour aboutir à la monnaie unique gérée désormais par une autorité unique, la Banque centrale européenne (BCE) dont le siège est à Francfort.
- La **création de l'espace Schengen** (1993) crée à l'intérieur des neuf pays qui y participent une zone unique de libre circulation sans frontières intérieures. Les pays frontaliers de l'espace Schengen assurent les contrôles d'entrée et de sortie pour l'ensemble des neuf pays.
- La **mise en place d'un espace juridique** avec la Cour européenne de justice de Luxembourg devant laquelle tout citoyen européen peut déposer un recours, sachant que le droit européen, quand il existe, prévaut sur le droit national.
- L'**organisation d'une Europe industrielle** dont les deux plus belles réussites sont Airbus et Ariane, toutes deux nées d'une initiative et d'une volonté françaises. Mais les télécommunications, l'automobile, l'industrie pétrolière, l'agroalimentaire, l'habillement, l'édition, les médias, la banque et les assurances sont des domaines très divers où l'Europe a su construire des groupes industriels de dimension mondiale.



L'euro : monnaie unique européenne.

L'Europe avance aussi, mais plus lentement, dans les domaines de la défense (outils industriels, moyens de défense, création de corps d'armée), dans une moindre mesure dans celui de la politique extérieure (nomination d'un représentant de l'Union ; recherche de positions communes aux pays membres) et peu dans celui de la culture. Le grand chantier qui va occuper les Européens dans les années qui viennent est celui de la réforme des institutions de l'Union et de l'esprit de cette réforme : il est la clé de la naissance d'une véritable Europe politique. C'est dire qu'une bonne partie de son avenir politique reste à construire.

■ Décalage horaire franco-allemand

- **Magasins** : on peut faire ses courses jusqu'à 20 h en semaine et 16 h le samedi (contre 19, 20 et 22 h en France). L'ouverture le dimanche, systématiquement interdite en Allemagne, est autorisée sous certaines conditions en France.
- **Travail** : les Allemands travaillent 40,1 heures par semaine (contre 39,8 heures pour les Français, voire 35 heures) ; mais il y a dix fois plus de jours de grève en France qu'en Allemagne. Les Allemands ont plus de jours fériés que les Français mais moins de jours de congés.
- **Sport** : les matchs de football ont lieu à 19 h 30-20 h en semaine et 15 h 30 le dimanche. Les Français jouent à 20 h 30 en semaine, 15 h, 17 h ou 20 h 30 le samedi ou le dimanche.
- **École** : les cours commencent à 7 h et finissent à 13 h (contre 8 h-8 h 30, 17 h pour les petits Français). Les cours de religion prennent 6 % de l'emploi du temps en Allemagne.
- **Repas** : avant 7 h pour le petit déjeuner, vers 13 h après la sortie de classe pour le déjeuner, entre 18 et 19 h pour le dîner (en France, 7 h 30, 8 h pour le petit déjeuner, 20 h-20 h 30 pour le dîner).

ACTIVITÉS

1 Expliquez, dans le contexte de l'Union européenne, les termes suivants.

• Le marché unique : _____

• La monnaie unique : _____

• L'espace Schengen : _____

• La Cour européenne de Luxembourg : _____

• Le Parlement de Strasbourg : _____

• Les autorités de Bruxelles : _____

2 Pourquoi la création d'une Europe politique est-elle difficile ?

3 Pour chaque rubrique figurant dans l'encadré ci-contre, faites la liste des différences entre la France et l'Allemagne. Quelles conclusions peut-on en tirer dans une perspective européenne ?

01 A
02 A
03 A
04 A
05 A
06 A
07 A
08 A
09 A
10 A
11 A
12 A
13 E
14 C
15 C
16 C
17 C
18 C
19 C
20 C
21 C
22 C
23 C
24 C
25 C
26 C
27 E
28 E
29 F
30 C
31 C
32 C
33 C
34 F
35 II
36 II
37 II
38 II
39 J
40 L
41 L
42 L
43 L
44 L
45 L
46 L
47 L
48 L
49 F
50 M
51 M

L'ACTION INTERNATIONALE

La France par sa population ne représente que 1 % de la population mondiale et sa superficie ne couvre que 0,4 % des terres émergées. Pourtant, elle demeure l'un des pays les plus développés du monde, **quatrième puissance économique** et commerciale mondiale.

Le présent et le passé expliquent sa qualité de puissance européenne. Elle doit ainsi au passé d'avoir été le premier pays à disposer dès le Siècle de Louis XIV d'un réseau d'**ambassadeurs** : elle a donc une tradition et une mémoire diplomatiques précieuses. Et puis sa langue a été jusqu'à la Première Guerre mondiale l'unique **langue diplomatique**, privilège qu'elle partage aujourd'hui avec l'anglais. Le français est aujourd'hui langue officielle et de travail d'organisations internationales (ONU, UNESCO) et non gouvernementales (les ONG) dont les Jeux olympiques.

L'**action extérieure** de la France contemporaine a été largement inspirée par le général de Gaulle :

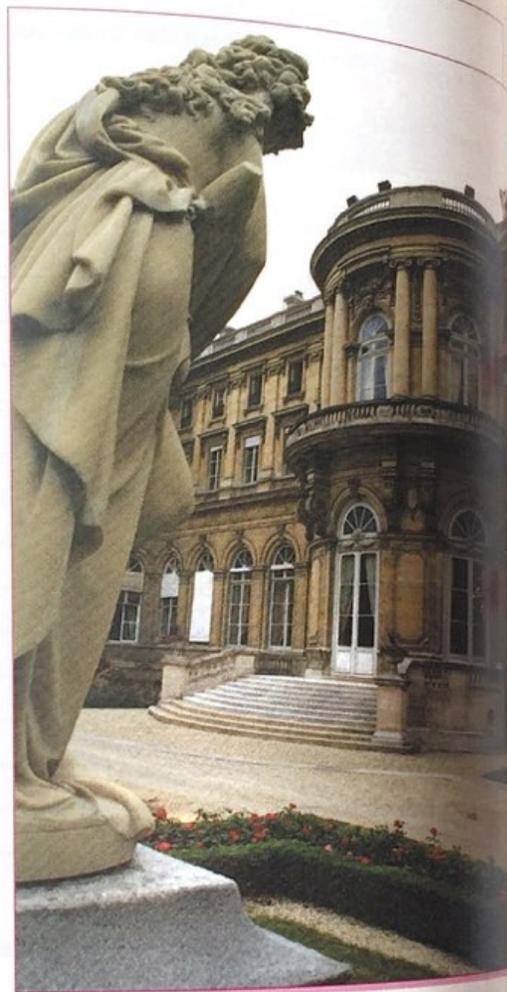
- une volonté d'indépendance nationale garantie par sa puissance militaire nucléaire ;
- l'ambition de construire une Europe forte à partir de l'entente franco-allemande, garantie d'une paix durable en Europe ;

■ Les Français à l'étranger

On dit qu'ils sont 100 000 à Londres, autant à New York ou à Rome ; les Français seraient peut-être plus mobiles qu'on ne l'imagine souvent.

Un Français sur cinq de plus de 16 ans a vécu au moins six mois à l'étranger au cours de sa vie. Les pays de séjour où ils ont vécu le plus sont les pays d'Afrique (24 %), le Benelux, l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse (29 %), les États-Unis et le Canada (18 %), l'Italie, l'Espagne, le Portugal (16 %), le Royaume-Uni ou l'Irlande (16 %).

Une telle mobilité place les Français en deuxième position parmi les Européens derrière les Suédois, et avant les Grecs ou les Belges.



Le ministère des Affaires étrangères à Paris.

- une action de solidarité avec les pays en voie de développement et une intensification du dialogue entre les pays développés du Nord et les pays en voie de développement du Sud ;

- une contribution active au maintien de la paix et à la résolution des conflits en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique.

Aujourd'hui la mondialisation, l'intégration européenne, l'apparition de nouvelles puissances, l'action en faveur des droits de l'homme, l'urgence écologique, le développement d'un droit international, la concurrence des cultures ont conduit la France à repenser son rôle et ses actions diplomatique, culturelle, commerciale et militaire dans le système-monde.

A C T I V I T É S

1 Étant donné les dimensions de la France, en quoi sa situation économique et commerciale internationale est-elle étonnante ?

2 Quel rôle ont joué la diplomatie et la langue dans la présence française à travers le monde ?

3 Quels sont les thèmes majeurs de la politique internationale française inspirée par le général de Gaulle ?

4 Pourquoi la France modifie-t-elle cette politique aujourd'hui ?

5 En vous référant à l'encadré ci-contre, dites si les habitants de votre pays vont aussi vivre à l'étranger. Si oui, pour quelles raisons ? Quels sont les pays qui les attirent le plus ? Comparez avec la liste des pays cités dans l'encadré.
